

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**Note de présentation****1) Présentation Générale**

Créée en 1998, La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (CCQREGA) est composée de 16 communes de l'Est du Département du Tarn et Garonne, plus la commune de Montrosier, qui a adhéré à la Communauté de Communes au 1er janvier 2010, commune du département du Tarn. Soit un total de 17 Communes

La population légale totale de la Communauté de Communes au 31//12/2025 est de 7 840 habitants répartis sur 463 km².



Depuis 2018, la Communauté de Communes exerce les compétences Eau, Assainissement et Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

Au 1er janvier 2025, la CCQREGA dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes :

- Budget Principal,
- Budget Annexe Office Tourisme Intercommunal,
- Budget Annexe Location Développement Économique,

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3249-BF
Reçu le 13/03/2026

- Budget Annexe ZA Pech Rondols
- Budget Annexe Assainissement,
- Budget Annexe Eau Potable

Par délibération N° 2998_2024, en date du 4/11/2024, la CCQREGA a acté la clôture du Budget annexe GEMAPI au 31/12/2024 et a repris les résultats 2024 du budget annexe sur le budget Principal 2025 de la CCQREGA (délibération 3075 du 11/03/2025).

2) Imposition

Lors de son conseil communautaire du 8 Avril 2025, le conseil communautaire a adopté ses budgets primitifs, ainsi que les taux d'imposition pour l'année 2025 :

Taxe	Bases prévisionnelles 2025	Taux voté	Produit en €
Taxe Foncière Bâti	8 986 000	5,97 %	536 464
Taxe Foncière Non Bâti	543 000	26,47 %	143 732
Taxe d'Habitation Additionnelle	3 910 000	4.48 %	175 168
Cotisation Foncière des Entreprise (CFE)	940 200	32,15 %	302 274
TOTAL PRODUIT ATTENDU			1 157 638

Il est à noter que pour la 4^{ème} année consécutive, les taux d'imposition sont restés stables.

Le taux de la TEOM a lui aussi été maintenu à l'identique par rapport à 2024, à savoir 15.53 % avec une base prévisionnelle 2025 à 9 188 840 € ce qui porte un produit attendu 2025 à 1 427 027 € (délibération 2025_3099 DU 08/04/2025).

Concernant la taxe pour la GEMAPI, le conseil communautaire, lors de cette même séance a arrêté le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à 45 000 € pour l'année 2025 (identique à 2024).

3) Comptes Administratifs 2025

Budget OTI :

L'activité touristique sur notre secteur peut être dissociée en 2 périodes bien distinctes :

- La période « estivale » qui court d'avril à octobre : l'ensemble des agents est mobilisé sur l'accueil touristique proprement dit, à savoir l'ouverture des 3 offices de tourisme (St Antonin, Caylus et Laguëpie). Pour 2025 la CCQREGA a recruté davantage de

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3249-BF
Reçu le 13/03/2026

saisonniers pour faire face à l'ouverture des 3 OT malgré le désengagement du CD 82 quant à la mise à disposition de personnels.

- La période « hivernale » : Seul l'office de tourisme de St Antonin est maintenu sur quelques jours ; Les agents sont donc mobilisés sur d'autres actions notamment la préparation de la saison touristique à venir, le partenariat avec nos acteurs locaux, le suivi et la relance des déclarations taxe de séjour.

En terme de budget en 2025, pas de nouvelles actions significatives mises en place en fonctionnement. Suite à des réorganisations au sein de l'équipe, suite à des réorganisations au sein de l'équipe, l'accent a été porté sur les partenariats avec nos acteurs locaux du territoire, générant une augmentation de la ligne de recettes dédiée.

Les recettes sont en progressions suite au versement du solde de la part de la Région, du Département et de l'Europe des subventions dues au titre des années 2023 et 2024.

La participation de la communauté de Communes sur ce budget est stable, à savoir 153 717.00€, montant évalué lors de la prise de compétence en 2017 et validé par la CLECT.

La taxe de séjour reste stable. Certaines plateformes n'ayant pas versées le dernier quadrimestre au 31/12/2025 on peut espérer une légère progression pour une année totale.

Les charges de personnel (rétrocedées depuis le budget principal) sont en augmentation par rapport en 2024, suite au doublon sur le poste de direction et à l'augmentation des saisonniers pour la saison estivale, comme évoqué ci-dessus. Seulement une partie du salaire de la personne absente a été remboursée par notre assurance.

Côté investissement, la dépense 2025 porte sur l'achat d'écrans installés dans les vitrines des OT afin de communiquer sur l'actualité touristique (même lorsque les offices sont fermés), ainsi que la création du site internet.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

- Dépenses :	312 610.25 €
- Recettes :	495207.13 €
Soit un excédent cumulé de	182 596.88 € (excédent de 84 548.18€ pour 2025)

En section d'investissement :

Dépenses	26 336.59 €
Recettes	34 161.12€
Solde exécution	7 824.53 € (déficit de 11 625.61 € pour 2025)

Ce budget devra faire face dans les prochaines années à la baisse annoncée de la subvention régionale qui n'est actuellement, pas totalement compensée par la hausse de la taxe de séjour.

Budget Locations Développement Economique :

Ce budget comptabilise les loyers de nos différentes structures (Centre de Ressources Économique à Caylus, Bâtiment de Stockage à Laguépie, et Espaces à louer à Lexos) et prend en compte depuis 2024 toutes les activités liées au Tiers Lieu. En effet, afin de répondre à l'obligation réglementaire de soumission à la TVA, l'activité « Tiers lieu » a été transférée au 31/12/2023 du budget principal vers le budget annexe « Location Développement Économique ».

2025 a connu une année pleine sur l'activité du Tiers lieu à La Fabrique.

On peut donc constater les résultats suivants au 31/12/2025.

En section de fonctionnement :

- Dépenses :	301 440.21 €
- Recettes :	333 578,62 €
Soit un excédent cumulé de	32 138.41 € (déficit de 1 860.35 € pour 2025)

En section d'investissement :

- Dépenses	204 432.82 €
- Recettes	981 973.23 €
Solde exécution	777 540.41 € (déficit de 4 274.56 € pour 2025)
- Reste à réaliser Dépenses	380 882.36 €
- Reste à réaliser Recettes	767 359.27 €
Soit un excédent de	1 164 017.32 €

En Fonctionnement :

- La totalité des dépenses de personnel a été transférée du budget principal pour un montant de 147 243.62 €. Cette somme comprend la totalité du personnel permettant l'activité du Tiers Lieu, ainsi que le personnel du service « régie travaux » ayant permis l'aménagement des locaux de l'ancien Fab Lab à Caylus. Ce nouvel espace permettra la location de nouveaux bureaux ou ateliers à différentes entreprises souhaitant s'installer sur notre territoire (La maison de la parentalité notamment).

- Les taxes foncières pour l'ensemble des bâtiments ont été réglées pour 14 070 € sur l'année 2025. La taxe foncière concernant le bâtiment de stockage de Laguëpie d'un montant de 5 658.00 € nous est intégralement remboursée par la Société locataire du bâtiment.
- L'emprunt sur le bâtiment de stockage s'est terminé courant 2024, un nouveau bail concernant la location du bâtiment a été signé en date du 18/12/2024 pour un montant annuel de 30 000 €.
- L'offre de formation et de service proposée par le Tiers lieu est en augmentation, ce qui laisse envisager une hausse des recettes à compter de 2026.
- L'association Mulliez a versé courant 2025 les 20 000 € prévus. Cette somme devrait être reconduite en 2026 et 2027.
- Une partie du solde de la subvention du Département concernant le projet Prométhée a été rattachée en 2025 (47 500 €). Il reste donc à percevoir la subvention de la Région pour ce même projet en 2026. Le Conseil Régional a déjà fait savoir qu'il n'y aurait plus de subvention pour ce type de projet dans les années à venir.

En Investissement

- Le bâtiment « la fabrique » a été terminé fin 2023, avec une mise en service en 2024. Les dépenses 2025 sont dues à la maîtrise d'œuvre en interne de la suite du projet, ainsi que le début des travaux de la 2^{de} tranche à savoir la construction d'une passerelle et d'une terrasse au centre bourg de Caylus en vue de la réalisation de l'auditorium ; l'achèvement de ce projet étant prévu en 2027 (début des travaux en 2026 pour l'auditorium).

Budget ZA Pech Rondols :

Ce budget a pour vocation la vente de terrain viabilisé en vue de l'installation de nouvelles entreprises sur notre territoire. Il s'agit d'une comptabilité de stock. Pour 2025, aucun aménagement supplémentaire n'a été enregistré, ni aucune vente de terrain, ce qui nous permet de constater les résultats suivants au 31/12/2025 :

En section de fonctionnement : un excédent cumulé de 80 796.41 €

En section d'investissement : un excédent cumulé de 6 802.00 €

Il reste à ce jour un lot non vendu dans la zone aménagée. Une entreprise s'est positionnée fin 2025 pour en faire l'acquisition.

Pour 2026, il conviendra donc de décider ce qui peut être envisagé sur les 6 ha restantes à aménager dans cette zone .

Budget Assainissement :

Pour 2025, on constate les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses	871 712.25 €
Recettes	1 401 447,58 €
Soit un excédent cumulé de	529 735,33 € (excédent de 77 713.66 € pour 2025)

En section d'investissement :

Dépenses	140 274.76 €
Recettes	1 004 027,30 €
Solde exécution	863 752,54 €
Reste à réaliser Dépenses	5 000,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	858 752,54 €

Les mesures prises antérieurement (augmentation des redevances) ont permis de rétablir l'équilibre budgétaire et de dégager des excédents de fonctionnement permettant d'envisager de nouveaux investissements pour les années à venir.

La totalité des salaires permettant l'exercice de cette compétence a été affectée sur le budget assainissement pour un montant de 252 589.72 €, (y compris les équipes internes de travaux et le service administratif).

Concernant les redevances reversées à l'agence de l'eau, suite à leur changement de politique, seuls les soldes 2024 ont été régularisés et aucuns acomptes n'ont été versés pour 2025. Les sommes dues pour 2025 seront appelées en 2026.

Pour la partie investissement, plusieurs chantiers ont été menés à leur terme, à savoir :

- Le saut à ski pour la STEP de St Antonin,
- L'extension du réseau pour la maison de santé à St Antonin

Budget Eau Potable :

Pour 2025 les résultats sont les suivants :

En section de fonctionnement :

AR Prefecture082-248200107-20260310-2026_3249-BF
Reçu le 13/03/2026

Dépenses	2 180 859,22 €
Recettes	2 785 501,29 €
Soit un excédent cumulé de	604 642,07 € (excédent de 258 810.88 € pour 2025)

En section d'investissement :

Dépenses	983 400,52 €
Recettes	1 065 380,48 €
Solde exécution	81 979,96 €
Reste à réaliser Dépenses	351 608,55 €
Reste à réaliser Recettes	103 300,95 €
Soit un résultat de	- 166 327,64 €

Il est à noter que le résultat négatif en investissement sera à compenser en 2026 par une affectation du résultat de fonctionnement de 2025.

Une étude a été menée en 2025 pour conforter ce budget sur la période 2025-2030 compte tenu de l'impossibilité d'avoir recours à l'emprunt jusqu'en 2028. Les conclusions du groupe de travail ont permis de prévoir et d'étaler les investissements à réaliser sur cette période sans augmentation des tarifs et sans avoir recours à l'emprunt.

Lors de la prise de compétence en 2018, il a été décidé d'effectuer une partie de nos investissements en régie (soit une équipe de 3 personnes). Une autre partie du personnel est consacrée à l'exploitation du service eau potable et une autre équipe au service administratif. La totalité de ces personnels est payée sur le budget principal et rétrocédée sur le budget annexe pour un montant total en 2025 de 580 798.17 €.

Le compte « 6588 » enregistre les versements de redevance à l'agence de l'eau. Pour 2025, on constate une baisse par rapport à 2024 (- 107 759 €), car comme pour l'assainissement le changement de politique de l'agence n'a entraîné que le versement des soldes 2024 et pas d'acomptes sur 2025. On devrait retrouver un versement « normal » en 2026.

Concernant les recettes de fonctionnement, le décalage de facturation de la commune de Parisot a été résolu. Les recettes de 2025 enregistrent donc une double facturation de la commune de Parisot. Pour 2026 on pourra envisager une année « normale » de facturation.

Une régularisation a également été effectuée sur le remboursement des cautions enregistrées par les anciens syndicats. Vu l'ancienneté des dossiers et afin de solder le compte « Cautions », des mandats ont été émis en investissement et la recette a été constatée en fonctionnement.

En investissement :

L'équipe régie a effectué des travaux pour un montant total de 249 778.95 €. Ces travaux concernent les renouvellement de canalisations sur les communes de St Projet et Parisot ainsi que la réfection de réservoir sur la commune de St Antonin et une amélioration du réseau pour un montant de 35 379.05 €.

Les travaux réalisés sur réseau (conduite + réservoir) par des entreprises s'élèvent à 126 620.28 € pour 2025. Ils concernent essentiellement les communes de Parisot et Caylus. Le raccordement de la maison de santé à St Antonin a été effectué pour un montant de 2 259.62 €.

Des pompes ont également été changées sur l'ensemble du territoire pour un montant total 14 649.29 €. La campagne de changement de compteurs (37 compteurs de télé-relève) a été poursuivie pour un montant de 7 609.76 €.

L'optimisation du parc de véhicules a continué avec l'achat de 2 véhicules utilitaires et la revente de 2 anciens, ainsi que la vente d'une pelle. Cette dernière a été compensée par un marché de locations de 2 pelles (une pour le service exploitation, 1 pour le service travaux en régie).

Budget Principal

Au 31/12/2025, le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 1 343 263.12€ (excédent de 282 086.47 € pour 2025).

Petit rappel : Suite à la dissolution du budget annexe GEMAPI au 31/12/2024, l'ensemble des dépenses et des recettes de ce service sont repris sur le budget principal de la Communauté de Communes.

Les dépenses ont été maîtrisées par rapport aux prévisions budgétaires.

L'entretien du matériel roulant en régie (hors grosses réparations ou réparations spécifiques), est facteur d'économie.

La Communauté de Communes poursuit sa politique « petit enfance » avec sa participation au fonctionnement de la nouvelle crèche de Varen. Pour 2025 seulement 3 mois de fonctionnement ; à partir de 2026 , la CCQPGA versera, comme pour les autres structures du territoire, une subvention de fonctionnement et prendra à sa charge les fluides (eau et électricité).

Concernant le chapitre 012, grâce à des restructurations menées pour rationaliser certains services, les dépenses de personnels sont contenues depuis quelques années. La totalité des salaires des personnels concernés a été rétrocédée sur les budgets annexes .

L'équipe « travaux régie » a réalisé des travaux d'investissement pour un montant total en 2025 de 50 119, 00 € comprenant l'aménagement d'un local dans le hangar de Pétampe, la création de 2 bornes de recharge pour les véhicules électrique sur les sites de Pétampe et de la Fabrique, ainsi que l'aménagement d'une cuve à carburant.

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à un taux de 99% des prévisions budgétaires, malgré le non versement de certaines subventions de la part de nos partenaires.

La mise en place et l'aménagement de la redevance spéciale déchets sur une année complète a permis une recette de 88 761.79 €.

On peut constater un maintien de la fréquentation dans les centres de Loisirs du territoire et une nette progression des entrées à la grotte du Bosc, dûe notamment à la mise en place d'ateliers pédagogiques pour les enfants.

On peut noter une baisse de la fiscalité prévue par rapport à celle inscrite en prévisions (environ 15 000 €). En effet certaines dispositions législatives nouvelles n'ont pu être prises en compte dans le calcul des bases prévisionnelles en raison du décalage dans le vote de la loi de finances, et notamment un passage de 20 à 30 % d'exonération TFNB des terres agricoles ce qui engendre pour notre collectivité une baisse estimée à 15 821 €.

Concernant l'investissement, les résultats 2025 sont les suivants :

Dépenses	1 281 195,05 €
Recettes	1 494 393,90 €
Solde exécution	213 198,85 €
Reste à réaliser Dépenses	180 770,16 €
Reste à réaliser Recettes	93 649,00 €
Soit un excédent de	126 077,69 €

Les principaux investissements mis en œuvre en 2025, concernent le projet d'aménagement de colonnes pour les déchets avec notamment l'achat d'un camion grue pour 294 000 € et d'un polybenne pour 60 000 € ainsi que la continuité du renouvellement des colonnes de déchets pour un montant de 195 717.60 €.

Dans son programme d'aides aux communes pour l'investissement, la communauté de communes a versé 3 fois 10 000 € pour les projets suivants : la création de la crèche à Varen,

l'aménagement des abords de la nouvelle école de Caylus, et la création de la Maison de santé à St Antonin.

La collectivité a continué sa politique de renouvellement et de modernisation de son parc de véhicules avec l'achat de véhicules électrique et hybride.

Concernant l'enfance jeunesse, l'année 2025 a permis la création d'un nouveau centre de loisirs à Caylus. La rénovation du bâtiment a été menée par la Mairie de Caylus, la Communauté de Communes prenant à sa charge l'aménagement de tout l'intérieur (mobilier, cuisine, aménagement des espaces..) ainsi que les aires de jeux extérieures.

4) Les emprunts

Le niveau d'endettement est bas pour tous les budgets, sauf pour le budget annexe « Eau potable ». Dans le détail, le montant des annuités 2025 est le suivant :

Budget	Total	Capital	Intérêts
Principal	69 087.86 €	62 668.62 €	6 419.24 €
OTI	0.00€	0.00€	0.00€
LOC. DEV. ECO	62 051.94 €	50 236.80 €	11 815.14 €
ZA	1 757.74 €	1 750.00 €	7.74 €
ASSAINISSEMENT	62 178.75 €	50 286.71 €	11 892.04 €
EAU POTABLE	405 872.01 €	337 007.39 €	68 864.62 €

L'augmentation de l'annuité sur le budget principal est dû à l'intégration des emprunts du budget annexe GEMAPI.

L'emprunt contracté sur le budget annexe ZA Pech Rondols est soldé au 31/12/2025. Une seule échéance a été comptabilisée en 2025.

Pour le budget « Eau Potable », le niveau d'endettement est élevé en raison de la prise de compétence au 1er Janvier 2018. La collectivité doit assumer la charge d'emprunt imposée par les anciennes structures gestionnaires.

L'étude menée en 2025 a permis la programmation des différents travaux d'investissement selon les excédents dégagés. Leurs réalisations est prévue sans contracter de nouveaux emprunts »

En attendant, la Communauté de Communes poursuit sa politique de réalisation en régie de tous les travaux qui ne nécessitent pas de moyens spécialisés. Selon la nature des travaux, cette mesure permet de réaliser de 30 à 50 % d'économie par rapport à une réalisation par entreprise privée.

5) Les Personnels

Au 31 Décembre 2025, la CCQREGA compte 87 personnels permanents pour 73.20 ETP.
Les personnels se répartissent ainsi :

ETP permanents : 54.24 pour 66 agents

ETP non permanents : 6.23 pour 8 agents (projet)

ETP privé : 12.73 pour 12 agents

Emplois permanents :

Catégorie A : 8

Catégorie B : 19

Catégorie C : 39

Et en terme de statut :

Titulaire : 42

CDI : 3

CDD : 29 dont 8 permanents (contrat de projet)

Personnel de droit privé : 13

Par ailleurs, compte-tenu des compétences exercées par la Communauté de Communes, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers, notamment pour :

- L'exploitation de la grotte du Bosc,
- La collecte des déchets ménagers,
- Le fonctionnement des offices de tourisme,
- L'entretien des chemins et des espaces verts (eau et assainissement),
- L'encadrement des enfants dans le cadre des ALSH (centre de loisirs),
- L'entretien des centres de loisirs pendant les vacances scolaires.